



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du mardi 28 mai 2013**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Murielle Gilly
Scrutateurs : Mme Erica Savary (partie de droite)
M. René Bifrare (partie de gauche et table du Conseil)
Participation: Total 42 personnes : (dont 1 personne sans droit de vote)
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012
(ne seront pas lus car publiés dans le bulletin communal et sur le site Internet communal <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2012
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire
 - rapport de la Commission financière
 4. Votation d'un nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache »
 - rapport de la Commission financière
 5. Adoption des statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports
 - rapport de la Commission financière
 6. Vente de terrains
 - vente de terrain à Mme Staehlin Pugh et M. Pugh
 - vente de terrain à Mme et M. Reynaud
 - vente de terrain à M. Allemann
 7. Informations du Conseil communal
 8. Divers
-

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 19 du 10 mai 2013, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage, le bulletin communal faisant foi.

Les 8 personnes excusées sont citées. Mme Erica Savary et M. René Bifrare sont nommés scrutateurs.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque ***il est approuvé tel quel.***

Point 1 – Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012

Les procès-verbaux ne sont pas lus car ils ont été publiés dans le bulletin communal et sur le site Internet de la Commune.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent en bloc les 2 procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012 de voter par main levée.

Les procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Point 2 – Comptes de fonctionnement et d'investissements 2012

Les comptes de fonctionnement 2012 sont lus par M. Michel Grivel, les chiffres affichés à l'écran.

L'année 2012 se solde par un bénéfice de **Fr. 234'373.-**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 231'227.-**. Le total des charges 2012 est de **Fr. 7'314'121.-** (yc imputations internes d'env. Fr. 900'000.-), soit un total de charges de **Fr. 6'414'000.-**, équivalent à **Fr. 3'950.-** par habitant, pour un total des revenus de **Fr. 7'317'267.-**.

Basée sur les chiffres de 2011, le Service des communes confirme une capacité totale d'investissement de Fr. 8'300'000.-. La marge nette d'autofinancement (MNA) autorisée est de Fr. 345'000.- de moyenne pour 5 ans. Le compte de fonctionnement 2012 se solde par un bénéfice net de **Fr. 3'146.25**.

Comme il n'y a pas de question, M. Grivel poursuit avec la lecture des comptes d'investissements 2012 qui se soldent par un total de charges de **Fr. 433'782.-**, et un total de revenus de **Fr. 132'811.-**, soit un excédent de charges de **Fr. 300'971.-**. La liste des investissements terminés en 2012 est donnée :

- 29 – Administration scolaire – Achat de véhicule
Budget de Fr. 69'000.- octroyé en 2012 et bouclé **sans solde** (Bus blanc)
- 62 – Routes communales, génie civil – Achat de véhicules et de machines (Lame à neige)
Budget de Fr. 17'000.- octroyé en 2012 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 3'829.90**
- 80 – Agriculture – Participation nouvelle laiterie
Budget de Fr. 205'000.- octroyé en 2011 et bouclé **sans solde**.

M. Grivel donne lecture du bilan 2012. Il n'y a pas de question.

M. Pierre Broye (Président de la Commission financière) rappelle que les comptes ont été révisés par l'organe de révision qui leur a remis son rapport accompagné du formulaire officiel imposé par le Service des communes. Les comptes ont été analysés avec le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions posées, en séance. Le bénéfice est de **Fr. 3'146.25** après comptabilisation de plus de Fr. 230'000.- d'amortissements supplémentaires. Les groupes de comptes devant s'équilibrer ou présenter un degré de couverture minimal (approvisionnement en eau, protection des eaux et ordures ménagères) le sont. Le bénéfice provient des impôts irréguliers (gains immobiliers, autres), soit Fr. 394'000.- supérieurs au budget. L'impôt sur les personnes physiques est en retrait de Fr. 270'000.-, phénomène inquiétant qui incite à la prudence à long terme pour préserver l'équilibre des finances communales. La Commission financière conclut que ces comptes sont malgré tout bons. L'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et recommande, tout comme la Commission financière, d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de produit de Fr. 3'146.25.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 à voter par main levée.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 sont acceptés à l'unanimité.

Point 3 – Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire (Fr. 90'000.-)

M. Félix Morard présente l'objet et indique qu'il s'agit d'un véhicule édilitaire destiné à remplacer le Ladog qui présente des problèmes mécaniques, vu sa vétusté. Le choix s'est porté sur un modèle « tracteur communal », tel que ceux achetés par les communes voisines. Les tâches estivales et hivernales sont énumérées.

Le prix comprend : le tracteur complet, une lame à neige de 180 cm de large, un épandeur électronique, une balayeuse frontale et des chaînes à neige.

Cet objet ne suscitant pas de question, la Commission financière relève que cet investissement figurait déjà dans le plan financier établi au moment du budget 2013. Cet investissement prévu en 2014 (Fr. 100'000.-) est avancé d'une année et proposé à Fr. 90'000.-. Il s'agit d'un investissement nécessaire, raison pour laquelle la Commission financière émet un préavis positif.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire pour Fr. 90'000.- à voter par main levée.

Le crédit de Fr. 90'000.- pour l'achat d'un véhicule édilitaire est accepté à l'unanimité.

Point 4 – Votation d'un nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache » (Fr. 250'000.-) – Investissement supplémentaire faisant l'objet d'un emprunt

M. Marcel Schmutz précise que l'isolation n'a pas été faite lors de la rénovation du bâtiment en 2000 et que son état s'est dégradé, les conduites ayant gelé l'hiver passé, même à l'intérieur du bâtiment, raison pour laquelle le Groupe E a été mandaté pour procéder à une thermographie (présentée à l'écran). Les deux appartements refaits présentent des moisissures intérieures après 2 ans. Le Conseil communal recommande par conséquent de voter un crédit de Fr. 250'000.- pour rénover l'enveloppe du bâtiment.

M. le Président ajoute qu'il est nécessaire de refaire l'enveloppe complète du bâtiment pour maintenir la fonctionnalité et la valeur du bien. Il présente l'investissement de Fr. 250'000.- aux taux d'intérêts bancaires actuels, pour un amortissement annuel de 5%. Le coût annuel supplémentaire du bâtiment (compte de fonctionnement) serait d'env. Fr. 15'000.-, alors que le bénéfice annuel actuel est de Fr. 30'000.-.

M. René Bifrare demande de préciser la matière qui sera utilisée pour réaliser l'isolation et s'il s'agit uniquement des façades ou également de la toiture. M. le Président répond qu'il s'agit d'un revêtement standard en polystyrène avec crépi, isolation de 100-120 mm, en fonction des fenêtres. M. Schmutz ajoute qu'il s'agit des façades, avec nécessité de démonter les cuivres pour passer l'isolation et enlever les ponts de froid, ceci ayant un coût.

M. Bernard Morard demande si le coût de Fr. 250'000.- se base sur une offre ou une estimation. M. Schmutz répond qu'il s'agit d'une offre d'env. 170'000.-, les échafaudages, etc., étant en sus.

La Commission financière donne un préavis positif, indiquant qu'il s'agit d'un investissement nécessaire qui n'était pas prévu dans le plan financier, avec un bâtiment qui génère du rendement.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent cet investissement de Fr. 250'000.- avec le financement tel que proposé, à savoir par emprunt bancaire, de voter par main levée.

Le nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache » est approuvé à l'unanimité.

Point 5 – Adoption des statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports

M. le Président indique qu'il s'agit de l'adhésion à une nouvelle association intercommunale gruérienne sur la régionalisation des sports.

Il rappelle la présentation des clés de répartition faite en octobre 2012, avec 3 associations qui regroupent toutes les communes gruériennes, l'ARG (Association régionale la Gruyère), le RSSG (Réseau social et santé la Gruyère) et le CO (Cycle d'orientation). Il propose ce soir d'adhérer à une 4^{ème} association, sensée régionaliser les coûts des infrastructures sportives (piscines de Bulle, Charmey, Broc et la patinoire de Bulle).

Il est constaté que malgré le fait que 43% des membres des associations sportives ne sont pas bullois, c'est toutefois la ville de Bulle qui supporte les coûts de ses infrastructures. L'idée et le souhait seraient le maintien des infrastructures existantes, lourdes charges pour les 3 communes-sièges (Bulle/Broc/Charmey).

Pour la création de l'association, il est nécessaire que l'ensemble des communes gruériennes acceptent les statuts, le but étant de répartir les charges sur toutes les communes. Le comité a élaboré les Statuts de l'association, le Règlement de comptabilisation, ainsi qu'un tableau de charges par commune. Les 3 communes-sièges supporteraient 50% des déficits, les autres 50% seraient répartis entre les communes adhérant à l'association, y compris la commune-siège concernée qui paierait donc 2 fois.

Le tableau récapitulatif des coûts par commune, calculé sur l'année 2011, est présenté. Les mêmes coefficients (clé de répartition) que ceux des 3 associations existantes seraient appliqués. Les coûts à charge de la commune seraient : piscine de Bulle, Fr. 3'445.15, patinoire de Bulle, Fr. 7'221.85, piscine de Charmey, Fr. 4'570.25, piscine de Broc, Fr. 1'220.70, soit un total basé sur les chiffres 2011 de Fr. 17'138.95 (Fr. 10.51/habitant). Le Président rappelle que les nouvelles clés de répartition adoptées en octobre 2012 présentaient une réduction de charges de Fr. 19'311.-, soit au final, une économie d'environ Fr. 2'000.- pour la commune.

Il relève que les statuts ont été mis à disposition et qu'ils ne seront pas lus, sauf sur demande, ce qui n'est pas le cas. Dans les 50% à charge des communes ne pourront y figurer que des investissements nécessaires au maintien des installations. Tous frais liés à une extension, un agrandissement, des amortissements de nouvelles installations, des changements d'affectation ou autres n'entreraient pas dans le plan financier de l'association. Il ajoute que les accès aux installations ne seraient toutefois pas gratuits, mais qu'un tarif préférentiel pourrait être appliqué aux sociétés ou communes gruériennes. Il tient à souligner également la question de solidarité entre les communes. Le Conseil communal propose d'adhérer à cette association.

Mme Erica Savary souligne la nécessité de participer à cette association car les heures de natation (niveau des écoles primaires, de 1 à 4) sont obligatoires pour les écoliers fribourgeois et romands. Sans piscine en Gruyère, il ne serait plus possible d'être conforme au plan romand.

M. le Président ajoute que le critère de distance (Fribourg au lieu de Bulle) n'a pas été retenu. Espace Gruyère pourrait être appelé à reconsidérer l'usage des lieux en raison des coûts élevés générés par la patinoire. M. André Fragnière fait référence à la patinoire de Bouleyres. M. le Président répond qu'il s'agit de la patinoire de Bulle et qu'en cas de déplacement, une demande de changement de prise en charge devra être formulée.

La Commission financière relève la clarté des arguments présentés avec une économie de Fr. 2'000.-, elle préavise favorablement sur l'ensemble.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent d'adhérer et d'approuver les statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports en Gruyère à voter par main levée.

L'adhésion et l'adoption des statuts sont approuvées à l'unanimité.

Point 6 – Vente de terrains - Ratification

M. le Président relève que les 3 ventes ont déjà été réalisées (compétence du Conseil communal) et qu'elles sont présentées pour une question de décharge, elles seront votées en bloc, sauf opposition. Après présentation des objets, les personnes concernées par ces ventes (3 personnes) se refusent et sortent de la salle à 20h56.

Pas de question. M. le Président invite l'Assemblée à s'exprimer sur le principe en bloc, puis demande aux personnes qui acceptent de libérer le Conseil communal par rapport à ces 3 ventes de voter par main levée.

Les ventes de terrains sont approuvées en bloc et à l'unanimité.

M. et Mme Reynaud, Mme Tinguely reviennent à 20h58. Les résultats du vote leur sont communiqués.

Point 7 – Information du Conseil communal

Sentier du Lac

M. le Président souligne que la finalisation du sentier du lac annoncée pour ce printemps n'est pas terminée, la Protection Civile ayant été réquisitionnée par la Poya d'Estavannens. Les travaux sont prévus du 30 septembre au 11 octobre. 200 hommes et les machines seront mis à disposition gratuitement, la commune ne paiera que le matériel. De nouveaux fonds ont été récupérés par l'association, ce qui signifie que les investissements votés à l'assemblée des budgets 2011 seront moins conséquents, la différence permettant ainsi l'aménagement de places de parc et l'amélioration des aménagements existants. Il ajoute que l'ASLG sera présente au comptoir gruérien, le sentier devant faire office de fil conducteur du comptoir.

PAL – Plan d'aménagement local

La 2^{ème} version du PAL a été mise en consultation auprès des services de l'Etat à fin avril, étape obligatoire avant de pouvoir transmettre des informations au public et de mettre le dossier à l'enquête. Une fois la consultation terminée, les citoyens seront invités à une séance d'information. Des oppositions pourront être formulées lors de la mise à l'enquête. Les 130'000 m² de surdimensionnement ont été retirés et réglés par des conventions.

Projet de rénovation et d'agrandissement de la HAP

Le dossier de mise à l'enquête a été adressé au Service des constructions à fin avril. Les plans d'exécution sont en cours d'élaboration. M. le Président ajoute que des informations sont régulièrement chargées sur le site internet. Il invite chaque citoyen à faire part d'éventuelles remarques ou questions au cours de l'élaboration du projet. Il précise que le bâtiment existant présente des contraintes importantes et que des appuis supplémentaires seront aménagés dans les salles pour en maintenir la stabilité. La mise aux normes parasismiques actuelles engendrera des surcoûts, il sera nécessaire de faire des concessions afin de ne pas dépasser l'enveloppe prévue. Selon l'architecte, les travaux devraient débuter à fin septembre, pour se terminer à fin décembre 2014. Il faudra s'attendre à des désagréments et trouver des solutions pour le parking, les écoles, les assemblées communales et autres manifestations.

Dossiers de construction – nouveaux formulaires

Des nouveaux formulaires sont exigés depuis le 1^{er} mai. Le processus s'avère compliqué et difficile avec de longues check-list à remplir pour chaque mise à l'enquête, les communes n'ont reçu que peu d'information. Ces changements ont été demandés par l'Etat, sans consultation préalable des communes, pour une période d'essai de 6 mois. La Commune reste à disposition des citoyens pour toute information concernant les formulaires et la façon de procéder. Par contre, pour remplir les formulaires, il incombe aux citoyens de contacter un architecte ou de les remplir par leurs propres moyens.

Inauguration – Véhicule et tenues des sapeurs-pompiers

Il est rappelé que l'inauguration aura lieu à la HAP, le 8 juin dès 9h00, avec partie officielle dès 10h00. Les démonstrations seront suivies par un « verre de l'amitié ».

Pour donner suite à la question posée le 29 novembre 2012 par M. Elie Fragnière concernant le **solde de la participation communale à l' AIS**, M. Jean-Claude Balmer répond que pour la phase I, STEP et collecteurs, comptes de 1991, il reste un solde de Fr. 40'993.35 avec une dernière participation en 2015. Quant à la phase II, digestion et modifications, décomptes de 2008, il reste un solde de Fr. 203'703.15 avec une dernière participation en 2024. Pour la phase III, déshydratation, décompte 2010, il reste un solde de Fr. 47'349.65 et une dernière participation en 2035, soit un total de Fr. 292'046.15 restant en tant que bilan engagé dans le cadre de l' AIS.

En réponse à la question de M. André Fragnière, M. Marcel Schmutz relève que la **mise en route du chauffage à distance à la HAP** a permis une économie de 34.000 litres de mazout en 2 ans d'exploitation.

Point 8 – Divers

A la remarque de Mme Monique Fragnière qui constate la saleté des tapis, M. le Président répond que le problème est dû à un contrôle qui n'a pas pu être réalisé lors du dernier rangement. Ils seront nettoyés.

M. Jean-Jacques Reynaud remercie le Conseil communal pour l'entretien des bâtiments communaux. Il ajoute toutefois qu'un recensement des bâtiments et de leur état serait souhaitable, ayant notamment constaté de la rouille sur les installations métalliques à l'école de Gumefens et que la façade sud-ouest de l'ancienne école (peinture) se dégrade. Si des réfections ne sont pas entreprises rapidement, il craint qu'avec l'effet de l'eau et du gel les réfections « coûtent des fortunes ». Il est aussi d'avis, avec les moyens financiers dont dispose la commune, que les copeaux installés sur les places de jeu d'Avry et Gumefens soient remplacés par des revêtements modernes et plus adéquats, les places mieux aménagées. Ceci permettrait aux enfants de rester propres et de diminuer le travail des concierges. Le Conseil communal en prend note. M. le Président le remercie et ajoute que les copeaux de l'école d'Avry ont été installés à la demande des enseignants, ceux-ci étant plus pratiques et jugés moins dangereux.

M. Paul Dupré demande un complément d'information quant au parcours du Sentier du lac. M. le Président répond que le Sentier du lac a été mis à l'enquête. Son tracé passe derrière la cabane du refuge des pêcheurs et la buvette du foot, puis remonte presque jusqu'à la route cantonale, puis par la route du camping. Concernant le ruisseau, un projet de passerelle existe, mais sera, le cas échéant, sujet à une mise à l'enquête.

M. Frédéric Bossy constate le très mauvais état des bancs publics, notamment ceux installés entre le Vignier et le village. La commune a-t-elle prévu une action pour y remédier ? M. le Président relève que l'ancienne législature a fait un inventaire complet des bancs communaux et qu'un courrier a été adressé à la Société de développement de la Berra qui gère le dossier des bancs. Le Conseil communal les a relancé pour un éventuel subventionnement et suit l'affaire. Un montant a été budgété dans le cadre du Sentier du lac avec aménagement d'aires de pique-nique (bancs et tables).

Mme Trudy Limat demande à qui incombera l'entretien du Sentier du lac. M. le Président répond que le problème doit être réglé et qu'aujourd'hui Fr. 25.-/h. peuvent être refacturés à l'ASLG par une commune participant à son entretien (entretien léger). La décision finale n'a pas encore été prise. Mme Limat relève que cet hiver des arbres sont tombés sur le parcours Avry-Le Bry et qu'un pont réalisé par la PC a été abîmé. M. le Président répond que l'Association prend en charge les gros problèmes de structure et qu'un accord a été passé avec les forestiers du Groupe E pour l'entretien des rives.

M. le Président lève l'assemblée à **21h17** et remercie les personnes présentes. Elle est suivie par un verre de l'amitié.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 juin 2013.

La Secrétaire


Murielle Gilly



Le Syndic


Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du 11 décembre 2013.

La Secrétaire


Murielle Gilly



Le Syndic


Christophe Tornare